



Commission scolaire
DES PHARES



Rapport annuel 2010-2011



Rapport annuel 2010-2011

Message du président et du directeur général

Grâce à ce rapport annuel, nous vous livrons, avec un sentiment de fierté, le bilan des actions réalisées en 2010-2011 à la Commission scolaire des Phares. Cette année a été placée sous le signe de la continuité et du renouvellement. **Continuité** lorsqu'il est question des grands encadrements constitués par la planification stratégique et la convention de partenariat ainsi que par le vécu des écoles et des centres; **renouvellement** en ce qui a trait à la gouvernance administrative alors que les postes de direction générale, de direction générale adjointe et de ceux de plusieurs directions d'établissement ont été comblés par de nouveaux titulaires au cours de l'année 2010-2011.

Le contenu de cette section fera un portrait sommaire des éléments importants de l'année 2010-2011 : un survol des priorités et de dossiers spécifiques sera présenté.

Quant aux autres sections du rapport, elles s'attarderont aux éléments suivants :

- les indications sur le profil de la Commission scolaire;
- la composition du conseil des commissaires;
- l'état de situation de la planification stratégique;
- la reddition de comptes associée à la *Convention de partenariat* signée entre la Commission scolaire et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS);
- les résultats aux épreuves du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;
- les faits saillants en matière de ressources matérielles;
- les rapports d'activités de la responsable de l'examen des plaintes et du protecteur de l'élève;
- le rapport d'application du *Code d'éthique et de déontologie*.

Survol des priorités et de dossiers spécifiques

L'année 2010-2011 a comporté plusieurs changements et un grand nombre de défis qui n'ont pu être relevés qu'en travaillant en équipe. Nous avons dû aussi faire face à des restrictions budgétaires importantes imposées par le MELS. Malgré ce contexte, la Commission scolaire a intensifié constamment ses mesures de soutien et ses services à l'élève.

La Commission scolaire des Phares a adopté ses priorités 2010-2011 lors de la réunion du conseil des commissaires du 27 septembre 2010. Huit grandes priorités y étaient identifiées :

- ***Mise en œuvre de la Convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport***

La Commission scolaire des Phares a mis en œuvre la *Convention de partenariat* qui a été conclue en août 2010 avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Pour ce faire, un comité de pilotage a assuré le suivi de la réalisation de mesures concrètes pour l'amélioration

de la réussite des élèves. La reddition de comptes qui y est associée est présentée dans une section distincte de ce rapport annuel.

Cette réussite scolaire, qui passe en grande partie par la persévérance de nos élèves, demeure au cœur de toutes nos priorités et de nos actions. Des actions s'inscrivent notamment dans la poursuite d'efforts qui ont été initiés, au cours de la dernière année, pour renforcer les partenariats avec les acteurs socio-économiques du milieu, développer une approche d'appui dès le primaire, particulièrement chez les garçons, et promouvoir des projets novateurs.

■ ***Conventions de gestion et de réussite éducative avec nos établissements scolaires***

Au cours de l'année 2010-2011, la Commission scolaire des Phares a accompagné les directions dans l'élaboration des conventions de gestion avec les établissements scolaires de son territoire. La démarche a inclus la préparation de données pour chaque établissement en vue de la signature des conventions et leur mise en œuvre pour la rentrée 2011-2012. Là aussi, les objectifs de réussite des élèves guident les décisions qui mènent à la signature des conventions.

■ ***Mise en application du Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents***

Conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* concernant le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*, la Commission scolaire des Phares a procédé au choix du protecteur de l'élève, monsieur Maurice Vinet, et du substitut au protecteur de l'élève, monsieur Jean-Paul Huard. Messieurs Vinet et Huard ont également reçu leur formation. Par ailleurs, un guide expliquant ces nouvelles fonctions au sein de la Commission scolaire a été remis à tous les élèves et à leurs parents.

■ ***La structure administrative et celle du réseau des écoles***

En 2010-2011, la Commission scolaire des Phares a mis en place un projet-pilote en créant un poste de conseillère cadre, responsable du dossier de la présence au travail. La conseillère cadre aux Services des ressources humaines a participé à l'élaboration des orientations et des stratégies dans les dossiers de présence au travail et, le cas échéant, à l'élaboration du plan d'action annuel. Elle a participé aussi à la préparation et à l'application des programmes de santé et mieux-être pour le personnel.

Au terme de consultations et d'une analyse approfondie de la situation en lien avec la gestion financière, la Commission scolaire des Phares a révisé sa structure administrative en vue d'une mise en œuvre en 2011-2012.

■ ***La persévérance scolaire, une clé de la réussite***

Plusieurs actions ont été mises de l'avant, en cours d'année, afin de poursuivre les efforts entrepris dans le but d'amener les élèves à développer davantage leur persévérance. Ces actions se sont poursuivies notamment à l'école du Mistral et un accompagnement a été assuré à l'ensemble des directions d'établissement. De plus, le travail entrepris pour améliorer la persévérance et la réussite des garçons s'est intensifié. Finalement, la Commission scolaire a fait la promotion des projets novateurs en soutien à la persévérance, dans ses établissements primaires et secondaires.

À l'aube de cette année 2010-2011, la Commission scolaire des Phares a souhaité tout mettre en œuvre pour bien accueillir ses élèves jeunes et adultes. Une attention particulière a été accordée aux plus jeunes qui commençaient leur cheminement scolaire, de même qu'aux élèves qui franchissaient de nouvelles étapes, par exemple, en faisant leur entrée au secondaire. En formation générale des adultes, beaucoup d'efforts ont été investis pour offrir des horaires et des formules souples, proposer de nouvelles façons de faire, par exemple, la formation à distance, et encourager les adultes à entreprendre et poursuivre leur démarche de formation.

Du côté de la formation professionnelle, la Commission scolaire est demeurée à l'affût des besoins et exigences du marché du travail et a adapté constamment son offre de formation aux attentes de la population qu'elle dessert. Le développement du secteur de la formation professionnelle était l'une des priorités pour 2010-2011. À cet effet, nous témoignons du déploiement du volet de l'internationalisation de l'éducation en formation professionnelle grâce à l'accueil d'élèves provenant de l'étranger.

En effet, le volet de l'éducation internationale a connu un développement intéressant au cours de l'année à la Commission scolaire des Phares. À la suite d'une mission réalisée en Tunisie par madame Julie Potvin et monsieur Bertrand Michaud, du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis, en novembre 2009, quatre étudiants en provenance de ce pays et un autre en provenance de la Côte d'Ivoire ont en effet suivi leur formation à Mont-Joli en 2010-2011. Pour venir étudier au Québec et être admis au Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis, ces cinq élèves ont répondu aux exigences du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles et ont reçu une bourse. La Commission scolaire des Phares a d'ailleurs été la première, au Québec, à accueillir des étudiants étrangers détenteurs de ces bourses au programme de Soudage-montage, en Mécanique agricole et en Production laitière. Par ailleurs, les commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie se sont regroupées autour du volet de l'éducation internationale, afin d'en favoriser le développement sur notre territoire. Dans la foulée du succès de cette mission, d'autres projets ont été réalisés, comme un stage en France. Ce stage a favorisé, chez les élèves participants, le développement de compétences liées aux programmes Production laitière et Production de bovins de boucherie. Du 11 au 26 novembre 2010, 10 élèves en Production laitière du CFP de Mont-Joli-Mitis se sont rendus en France, dans la région de Charente, afin de se familiariser avec d'autres façons de faire, dans leur domaine de formation.

En janvier 2011, madame Julie Potvin a participé à une nouvelle mission, cette fois en Guadeloupe, financée par l'organisme Éducation internationale et les commissions scolaires du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, toujours dans le but de recruter des étudiants étrangers dans des programmes de formation professionnelle.

■ *La poursuite du partenariat avec le milieu*

À l'interne, le directeur général a accentué sa présence dans les établissements et a poursuivi ses rencontres et ses échanges avec les présidences de syndicats, les associations de cadres et le comité de parents. À l'externe, la Commission scolaire a eu pour objectifs de continuer à collaborer étroitement avec les organismes de développement du milieu, de participer activement à la Table interordres et de mettre l'emphasis sur les communications. Parmi ses partenaires privilégiés, la Commission scolaire peut compter sur la collaboration des autres établissements d'enseignement : le Cégep de Rimouski, l'UQAR, le Conservatoire et l'Institut maritime.

■ Révision de politiques et règlements et adoption de nouvelles politiques

Des démarches ont été entreprises pour la révision du règlement sur la délégation de pouvoirs et plusieurs politiques : gestion du personnel cadre, acquisition de biens et services, la politique EHDA (élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage) et la politique sur les dossiers d'élèves. Ces démarches se poursuivent en 2011-2012.

De nouvelles politiques ont été adoptées soit celle pour un mode de vie physiquement actif et celle visant à contrer le vol et la fraude. Notons également l'adoption de la *Politique sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication*.

■ Sélection du personnel hors-cadre

À la suite du départ annoncé du directeur général de la Commission scolaire, M. Jacques Poirier, au 31 décembre 2010, les démarches pour le comblement du poste de directeur général ont eu lieu et la nomination de M. Jean-François Parent a été annoncée en novembre 2010.

Le poste de directrice générale adjointe ou de directeur général adjoint de la Commission scolaire des Phares a été ouvert pour comblement par voie de concours. M^{me} Mado Dugas qui a pris la relève a assumé la fonction de direction générale adjointe et aussi celle de direction des Services éducatifs.

De plus, le conseil a adopté le document «Profil de compétences» pour les directions et directions adjointes d'établissement ainsi que pour les directions de services et la direction générale adjointe, tel que présenté par le Comité des ressources humaines.

Dossiers spécifiques

La Commission scolaire des Phares, ses écoles et ses centres de formation peuvent compter sur une équipe profondément engagée en éducation et qui croit au potentiel particulier de chaque élève. Les défis que nous avons relevés en 2010-2011 se sont avérés pour nous toutes et tous, élèves, membres du personnel, commissaires, parents et partenaires, autant de sources de motivation et de fierté. Citons les exemples suivants :

Écoles éloignées en réseau

Le projet *Écoles éloignées en réseau* a pour objectif de répondre à des projets spécifiques d'écoles qui ont une réalité commune. Ces écoles sont disséminées sur un vaste territoire qui couvre les MRC de Rimouski-Neigette et de La Mitis. Le projet permet de travailler ensemble au-delà des distances.

Un colloque qui s'est déroulé à l'école de Sainte-Agnès au printemps 2010 a permis de faire le bilan de la quatrième année du projet *Écoles éloignées en réseau*, à la Commission scolaire des Phares. Au départ, quatre écoles se sont lancées dans cette aventure. Elles sont aujourd'hui au nombre de huit. Le colloque a permis aux enseignants des écoles concernées de partager leur vécu et leurs projets et il a généré notamment une prise de conscience des particularités propres à chacune des écoles. Le nombre d'élèves diffère d'une école à l'autre, de même que le niveau de favorisation

économique, la stabilité du personnel, etc. Le logiciel Skype devient un moyen privilégié, pour les enseignants, de communiquer entre eux et d'échanger leurs idées.

Le projet «Lire peut nous faire rire» présenté par madame Suzanne Cromer, de l'école des Cheminots-du Sommet, a été sélectionné par le jury régional dans la catégorie «Prix Coup de cœur». Ce prix s'inscrit dans le cadre du *Plan d'action sur la lecture à l'école* du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Le projet *Écoles éloignées en réseau* permet également d'intensifier les services d'orthophonie aux élèves.

Des élèves ont également participé à ce colloque et ont pu discuter avec les visiteurs de vive voix ou par le biais de la technologie. À la maison comme à l'école, les élèves sont très à l'aise avec l'utilisation des technologies : réseautage avec Skype, utilisation d'un logiciel de dessin, visualisation de projets à l'aide de la caméra Web, dépôt de leurs œuvres dans le Musée virtuel... Le projet *Écoles éloignées en réseau* permet aussi aux jeunes de communiquer, de collaborer, de développer leur esprit critique, de résoudre des problèmes et de se donner des méthodes de travail efficaces.

Transfert de clientèle

Par ailleurs, le conseil des commissaires a procédé, pour une deuxième année, à la modification du lieu de dispensation des services d'éducation préscolaire et d'enseignement des cycles du primaire de l'école des Hauts-Plateaux-Euclide-Fournier de Saint-Charles-Garnier. Il a aussi été résolu de procéder à une consultation publique en vue d'une décision à l'automne 2011 quant au maintien ou à la fermeture de cette école.

Gestion financière

Au cours des années, la gestion très serrée de nos ressources financières s'est faite en privilégiant le choix de maintenir et même de bonifier les services aux élèves. Cette façon de faire s'est poursuivie en 2010-2011 alors que notamment l'effort financier supplémentaire pour supporter les élèves EHDA a été reconduit, que la structure du réseau des écoles a été examinée poste par poste, que les dépenses reliées aux frais de déplacement ont été resserrées, que les frais publicitaires ont été réduits pour la Commission scolaire et ses centres de formation des adultes et de formation professionnelle.

La Commission scolaire des Phares s'est impliquée, avec ses partenaires, dans le développement de projets structurants pour les communautés et la mise en commun de services notamment par la réfection de l'auditorium de l'école du Mistral et de la piscine Pierre-Harvey de l'école Paul-Hubert.

Citons également quelques annonces faites durant l'année 2010-2011 qui émanent de communiqués de presse disponibles sur le site Internet de la Commission scolaire au www.csphares.qc.ca et qui dénotent bien l'effervescence qui anime les acteurs de la Commission scolaire des Phares au fil d'une année:

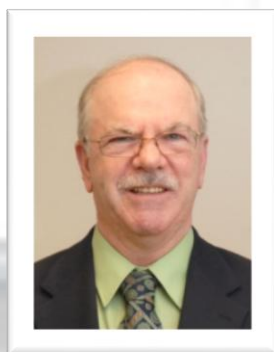
- Adoption du budget 2011-2012 – 27 juin 2011
- Nominations à des postes de directions adjointes – 21 juin 2011
- Douze élèves du Mistral participent au Tour des jeunes Desjardins – 18 mai 2011
- L'école du Mistral inaugure sa salle multisensorielle – 5 mai 2011

- Maintien des services d'éducation préscolaire à l'école Lavoie – 27 avril 2011
- Lancement d'un documentaire sur les légendes de La Mitis – 11 avril 2011
- «Samedi d'apprendre...comme parent» – 5 avril 2011 (activité du comité de parents)
- Les équipes gagnantes de l'Expo-Sciences de l'école du Mistral – 3 mars 2011
- Le Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis accueille une délégation de la Guadeloupe – 2 mars 2011
- Au Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis – La sécurité est intégrée à tous les volets de la formation – 15 février 2011
- L'enseignant Daniel Carré honoré par Forces AVENIR – 13 janvier 2011
- Un projet innovateur et mobilisateur : l'école du Mistral mène l'enquête! – 6 décembre 2010
- Voyage pédagogique en France pour des élèves du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis – 2 décembre 2010
- La Commission scolaire des Phares parmi les plus performantes – 24 novembre 2010
- Accompagnement du personnel en invalidité – 5 octobre 2010
- Les priorités 2010-2011 de la Commission scolaire des Phares – 5 octobre 2010
- La rentrée 2010 : Les grands défis de la Commission scolaire des Phares – 16 août 2010
- ...

Conclusion

La réalisation de la mission d'une commission scolaire et des établissements est un défi important, sinon imposant. En rendre compte en quelques lignes oblige à faire des choix qui peuvent ne pas rendre justice au travail acharné des intervenants qui y œuvrent au quotidien.

Nous vous invitons néanmoins à lire attentivement ce rapport et à vous référer au site Internet de la Commission scolaire des Phares (www.csphares.qc.ca) afin que vous puissiez y saisir, au quotidien, l'essence du vécu des élèves dans nos écoles.



Raymond Tudeau
Président



Jean-François Parent
Directeur général

Profil de la commission scolaire

La Commission scolaire des Phares dessert un vaste territoire de plus de 5 000 kilomètres carrés, de Métis-sur-Mer à Saint-Fabien et de Padoue à Esprit-Saint. Ce territoire couvre deux municipalités régionales de comté, Rimouski-Neigette et La Mitis, comptant deux noyaux urbains, les villes de Rimouski et de Mont-Joli.

Elle offre des services du préscolaire au secondaire ainsi que de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes à plus de 11 000 élèves jeunes et adultes.



Notre commission scolaire comprend 23 écoles, 2 centres de formation professionnelle et 2 centres de formation générale des adultes répartis dans 44 immeubles.

La clientèle 2010-2011 de la Commission scolaire se répartit comme suit :

4 670	élèves au préscolaire et primaire
3 748	élèves au secondaire
1 178	élèves en formation professionnelle
1 637	élèves en formation générale des adultes (élèves à temps plein et partiel)
11 233	TOTAL DES ÉLÈVES

Statistiques des postes*

PERSONNEL DE SOUTIEN

Secteur de l'adaptation scolaire

Personnel régulier		
Temps plein (26,25 heures et plus)	Temps partiel	15 heures et moins
57	12	27
Total:		96

Liste de priorité	23
Liste de rappel	74

Secteur des services de garde

Personnel régulier		
Temps plein (26,25 heures et plus)	Temps partiel	15 heures et moins
30	34	28
Total:		92

Liste de priorité	2
Liste de rappel	53

Secteur général

Personnel régulier		
Temps plein (26,25 heures et plus)	Temps partiel	15 heures et moins
182	23	7
Total:		212

Liste de priorité	38
Liste de rappel	75

TOTAUX – PERSONNEL DE SOUTIEN

Régulier temps plein (25,25) heures et plus	269
Temps partiel	69
15 heures et moins	62
Liste de priorité	63
Personnel temporaire	202
665	

AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL

Totaux – Personnel enseignant

Régulier temps plein	600
Régulier temps partiel	0
Listes de priorité	252
Personnel temporaire	212
1 064	

Totaux – Personnel cadre et hors-cadre

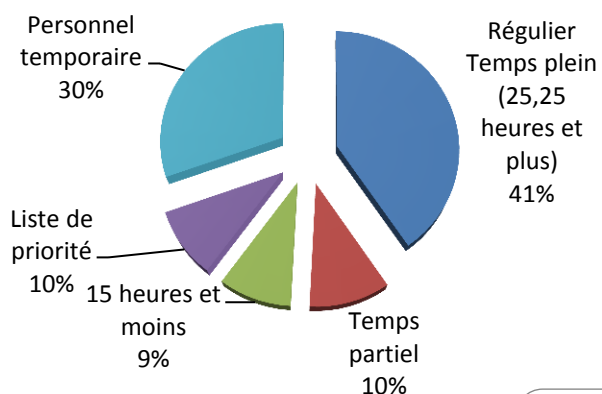
Temps plein	58
Personnel temporaire	4
62	

Totaux – Personnel professionnel

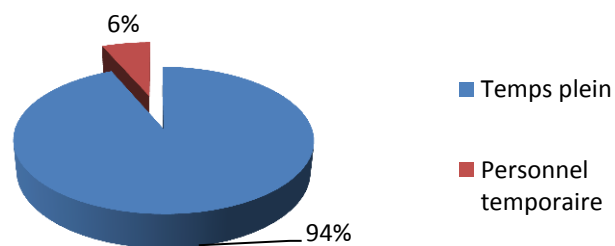
Temps plein régulier	68
Temps partiel régulier	5
Liste de priorité	11
Personnel temporaire	1
85	

* Les données présentées proviennent d'une extraction réalisée en novembre 2011.

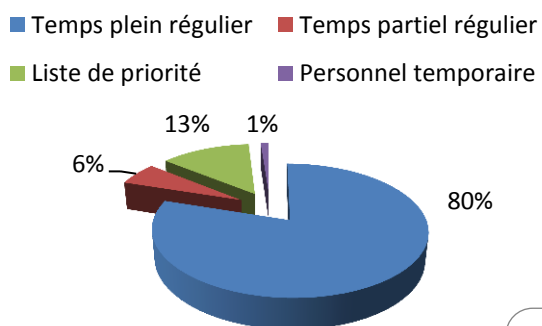
Totaux - Personnel de soutien



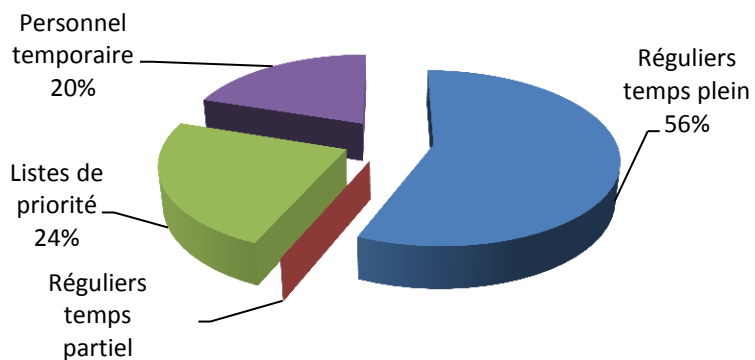
Totaux - Personnel cadre et hors-cadre



Personnel professionnel



Totaux - Personnel enseignant



Conseil des commissaires

Le conseil des commissaires est formé de dix-neuf commissaires, élus en vertu de la *Loi sur les élections scolaires* pour un mandat de quatre ans, et de deux commissaires parents, élus chaque année par le comité de parents.

Les dernières élections scolaires générales ont eu lieu le 4 novembre 2007. En 2010-2011, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Phares était composé des personnes suivantes :



Jacques Deschênes
Circonscription n° 1
Saint-Fabien - Saint-Eugène-
de-Ladrière - Saint-Valérien



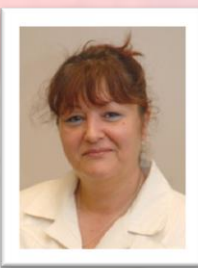
Nadyne Langlois
Circonscription n° 2
Le Bic



Gilbert Labrie
Circonscription n° 3
Partie Rimouski (Sacré-Cœur)



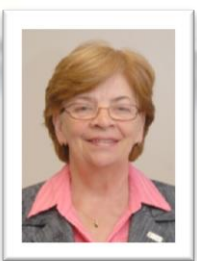
Daniel Arseneault
Circonscription n° 4
Partie Rimouski (Nazareth)



Sara Deschênes
Circonscription n° 5
Esprit-Saint - Trinité-des-Monts -
Saint-Narcisse - Mont-Lebel



Guy Potvin
Circonscription n° 6
Partie Rimouski (Sainte-Blandine,
Sainte-Odile-sur-Rimouski, Sainte-
Odile et District 8)



Pauline Michaud
Circonscription n° 7
Partie Rimouski (Sainte-Odile)



Noëlla Bourdages
Circonscription n° 8
Partie Rimouski (Saint-Robert)



Raymond Tudeau
Président
Circonscription n° 9
Partie Rimouski (Saint-Pie X -
Terrasses Arthur-Buies)



Raynald Caissy
Vice-président
 Circonscription n° 10
 Partie Rimouski (Saint-Germain)



Alain Rioux
 Circonscription n° 11
 Partie Rimouski (Sainte-Agnès)



Luc Marcoux
 Circonscription n° 12
 Partie Rimouski (Pointe-au-Père)



Steve Gagné
 Circonscription n° 13
 Partie Rimouski (Rimouski-Est) et
 Saint-Anaclet



Louise Dionne
 Circonscription n° 14
 Sainte-Flavie - Sainte-Luce -
 Luceville



Philippe St-Germain
 Circonscription n° 15
 Partie Mont-Joli (Sud)



Claude Fortin
 Circonscription n° 16
 Partie Mont-Joli (Nord)



Jean-Maurice Lechasseur
 Circonscription n° 17
 Saint-Donat - Saint-Gabriel - Les
 Hauteurs - Saint-Charles-Garnier -
 Saint-Marcellin



Stéphanie Vill
 (Démission le 18 avril 2011)
 (Remplacée par M. Daniel Thibeault)
 Circonscription n° 18
 Saint-Joseph-de-Lepage -
 Sainte-Angèle-de-Mérici - Sainte-
 Jeanne-D'Arc - La Rédemption -
 Saint-Octave-de-Métis



Lise Lévesque
 Circonscription n° 19
 Price - Grand-Métis - Métis-sur-Mer
 - Padoue - Les Boules



Gaston Rioux
 Représentant du comité de parents
 pour l'ordre primaire



Patrice Cayouette
 Représentant du comité de parents
 pour l'ordre secondaire

Planification stratégique 2009-2014

Le rapport annuel est le moyen privilégié pour la Commission scolaire de faire état des actions réalisées dans le cadre de sa planification stratégique.

Orientation 1 – Accroître la réussite de tous les élèves, jeunes et adultes, en tenant compte des besoins et des capacités de chacun

La Commission scolaire a porté une attention particulière à la persévérance scolaire en réalisant plusieurs projets notamment celui d'Alternative à la suspension pour les élèves de ses quatre grandes écoles secondaires afin qu'un élève suspendu garde un lien avec son école tout en bénéficiant d'un encadrement personnalisé. De plus, en partenariat avec Cosmoss, les écoles ont participé en février, par le biais de diverses activités, à la Semaine de la persévérance qui visait à sensibiliser les élèves, les intervenants scolaires et la communauté à l'importance de la poursuite des études. La Commission scolaire s'est aussi dotée de Lumix, un logiciel permettant aux directions d'école et aux Services éducatifs de mieux analyser l'évolution de la réussite des élèves et ainsi mieux cibler les actions à prioriser.

Toujours convaincus de l'importance de la lecture, nous comptons maintenant plus de 100 enseignants qui ont été formés et accompagnés dans la mise en place des dispositifs en lecture et en écriture issus de la recherche avec l'UQAR sur la réussite des garçons.

En plus d'avoir maintenu la présence des moniteurs de langue seconde dans les écoles secondaires, un projet de camp d'anglais a été réalisé à l'école du Mistral à l'été 2010 et a connu un vif succès.

Dans le cadre de l'approche orientante et de la valorisation de la formation professionnelle, un dépliant pour les parents des élèves de 3^e secondaire a été distribué dans le but de les soutenir dans l'accompagnement de leur jeune dans son choix de carrière. Deux projets impliquant l'utilisation de la technologie IPOD ont permis à des élèves du 1^{er} cycle de l'école du Mistral d'explorer le patrimoine oral de leur milieu et à des élèves des groupes d'exploration professionnelle (GEP) de l'école Paul-Hubert de vivre une démarche d'orientation personnelle et professionnelle.

Un plan d'action a été mis en place en 2009-2010 afin d'accompagner des équipes-écoles pour mieux faire connaître l'approche orientante. Les professionnelles impliquées travaillent actuellement avec des directions d'école sur le développement de l'approche dans des milieux ciblés pour ensuite influencer positivement d'autres écoles.

Les directions d'établissement sont de plus en plus interpellées afin de promouvoir l'entrepreneuriat par le déploiement du plan d'action présenté en septembre 2010. Une école s'est déjà inscrite afin de rejoindre le Réseau québécois des écoles entrepreneuriales et environnementales. La contribution des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse des carrefours jeunesse emploi est importante pour la réalisation des activités dans les écoles et les centres.

Dans la poursuite de ses travaux, le Comité sur l'enrichissement a produit un prospectus ([Programmes des établissements 2011-2012.pdf](#)) complet qui collige tous les projets pédagogiques particuliers offerts dans chaque école primaire et secondaire. Disponible sur le site Web de la Commission scolaire,

ce prospectus permet aux parents d'avoir accès à toute l'information et ainsi faire des choix plus éclairés.

À la suite du sondage réalisé auprès des élèves de 6^e année, le Comité sur les transitions scolaires a offert une table pédagogique à toutes les directions d'école afin de les outiller sur les pratiques gagnantes favorisant les transitions scolaires des élèves, notamment les élèves plus vulnérables.

Afin de poursuivre le développement des services aux EHDAA, les Services éducatifs ont développé un site sur la différenciation. Ce site interactif est accessible sur le site Web de la Commission scolaire et a pour but d'outiller et d'accompagner les intervenants scolaires à mieux tenir compte des différences chez leurs élèves. De plus, six écoles ont bénéficié du transfert de la recherche Université d'Ottawa/CS des Phares sur la prévention des difficultés dès l'entrée à l'école. Afin de soutenir les élèves en trouble du comportement et leurs enseignants, des ressources de techniques en travail social ont été allouées dans les écoles ayant une concentration plus grande d'élèves en difficulté.

L'approche *École en santé* est maintenant intégrée au plan de réussite de toutes les écoles primaires et secondaires afin de développer de saines habitudes de vie chez les élèves et d'améliorer leur environnement afin qu'il soit sain et sécuritaire. Entre autres, le projet IMPACT, en partenariat avec la SQ et Cosmoss, a été réalisé en mai dans les écoles du Mistral, Paul-Hubert et le CFRN auprès des élèves finissants afin de les sensibiliser à la dualité de la consommation d'alcool et de drogue et de la conduite automobile.

Afin de soutenir, encourager et valoriser la qualité du français à tous les niveaux de l'organisation, un projet de politique linguistique relative au français a été élaboré au cours de l'année 2010-2011. L'adoption de cette politique est prévue en 2011-2012.

En formation générale des adultes, le virage du renouveau pédagogique est amorcé dans la plupart des disciplines depuis mars 2010. Au début de l'année scolaire 2011-2012, le changement devrait être complété, et ce, malgré le fait qu'il n'y ait pas d'obligation ministérielle. Le développement des services complémentaires en orthopédagogie et en psychoéducation a permis de mieux cibler les besoins des élèves et ainsi mettre en place des moyens favorisant la réussite de ces derniers.

Le Service d'accueil, référence, conseil et accompagnement (SARCA) offert à la population de 18 ans et plus a rejoint plus de 70 adultes en 2010-2011. De plus, des ententes de service ont été signées avec plusieurs organismes s'adressant à des clientèles plus difficiles à rejoindre par le réseau traditionnel. Plus de 140 personnes ont été desservies grâce à ces ententes dont 15 jeunes au Carrefour jeunesse emploi de Rimouski par le programme l'École au CJE.

La progression de la formation à distance s'est poursuivie avec une participation de plus de 210 élèves dont 40 en formation professionnelle (comptabilité, secrétariat et lancement d'entreprise). Des cours de français, anglais, mathématiques, sciences et informatique ont été offerts à la population desservie par la Commission scolaire. La moyenne des résultats est de 81 % en formation générale.

Le développement de l'offre de service en formation professionnelle a permis la dispensation de deux attestations d'études professionnelles (AEP) : *Hygiène et salubrité en milieu de santé* et *Esthétique automobile*. La Commission scolaire des Phares a aussi reçu une autorisation provisoire pour deux ans en *Assistance technique en pharmacie*, en *Horticulture et jardinerie* et en *Production horticole* pour l'année. Les ententes signées avec d'autres commissions scolaires nous

ont permis d'offrir le cours de *Charpenterie-menuiserie* et de *Conduite de camions*. À ce jour, les prévisions de placement des élèves sont très positives pour l'ensemble de ces programmes.

En plus des activités de valorisation réalisées depuis plusieurs années, la Commission scolaire des Phares contribue aux actions du Chantier de valorisation de la formation professionnelle de la Table interordres du Bas-St-Laurent. Le développement et la diffusion de l'outil d'orientation et d'information pour les parents et du site www.unebonnetete.com sont au nombre des moyens communs favorisant la valorisation de la formation professionnelle et notamment les activités suivantes : les groupes d'exploration professionnelle (GEP), les élèves d'un jour, la relance et le guide-éclair et la tournée de la formation professionnelle.

Les efforts de recrutement des dernières années aux niveaux national et international ont porté des fruits en 2010-2011. En effet, le Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis a accueilli quatre élèves tunisiens et un élève ivoirien. Les démarches se poursuivent en Tunisie grâce à une convention de partenariat signée en 2010. Cinq autres élèves tunisiens sont attendus pour la prochaine année scolaire. Le calendrier des activités de la convention prévoit aussi une visite d'une délégation tunisienne et le déplacement d'un enseignant expert du centre de Mont-Joli vers la Tunisie pour la mise à jour d'un programme de formation.

La création d'un consortium de cinq commissions scolaires du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie pour le recrutement d'élèves à l'étranger s'est concrétisée. Une première mission du consortium a été réalisée en Guadeloupe en janvier 2011 et nous avons reçu une délégation de la Guadeloupe en mars 2011. Le but de ces missions étant d'identifier les secteurs de formation au Québec pouvant compléter l'offre de formation de la Guadeloupe.

En novembre 2010, dix élèves des programmes d'agriculture ont effectué un stage à Charente en France. Cette activité a permis à la Commission scolaire de signer une autre convention de partenariat avec l'établissement public local d'enseignement et de formation agricoles de Charente.

Orientation 2 – Promouvoir une philosophie de gestion favorisant l'implication et le développement professionnel de tout le personnel

Le programme d'insertion professionnelle a rejoint huit nouveaux enseignants en 2010-2011. Un guide du nouvel enseignant a été mis en place dans les deux centres d'éducation des adultes au début de l'année. De plus, deux sondages ont été réalisés : le premier auprès des enseignants afin de connaître l'utilisation de la trousse des suppléants et le deuxième auprès des enseignants suppléants afin de cibler leurs besoins de formation. Nous souhaitons inclure trois jours de formation pour les suppléants dans le plan 2011-2012.

Finalement, la mise à jour du programme d'insertion professionnelle a été entérinée par le directeur général à la fin de l'année scolaire 2010-2011.

Le plan d'action du projet-pilote soutenant les techniciens en éducation spécialisée a connu sa deuxième année d'existence et a permis le développement d'outils susceptibles d'aider le travail de ces importantes ressources auprès des élèves dans les écoles primaires et secondaires.

Un autre projet visant l'évaluation de la santé psychologique au travail a été initié en 2010-2011. Un questionnaire a été rempli par des membres du personnel de certaines unités administratives. Cette mesure permettra d'enrichir le programme de santé et mieux-être qui est en préparation.

Une réorganisation administrative a permis d'encadrer plus efficacement le suivi des dossiers d'invalidité. Le rôle de cette personne est aussi d'assurer l'accompagnement des employés qui effectuent un retour au travail après une longue période d'absence. L'intervention précoce auprès des personnes vivant des difficultés au travail est au cœur de l'intervention.

Des activités visant une meilleure intégration dans leurs fonctions de certains groupes d'employés ont été préparées. Une activité d'accueil du nouveau personnel régulier a été mise en place en 2010-2011 alors qu'une autre activité visant le personnel suppléant et remplaçant a été planifiée en vue d'une première édition en 2011-2012 chez le personnel enseignant.

Orientation 3 – Accroître la communication et le partenariat école, famille et communauté

Depuis plusieurs années, la Commission scolaire entretient, avec le comité de parents, une relation de partenariat.

À cet égard, la formation annuelle sur les conseils d'établissement s'organise conjointement par les deux organismes. La Commission scolaire favorise la participation des activités de formation organisées par le comité de parents en diffusant notamment l'information par différents moyens : site Internet, communiqués, journaux internes des écoles.

De plus, chaque année, différents représentants de la Commission scolaire sont invités aux réunions du comité de parents pour présenter des dossiers ou fournir des explications à la suite de certains questionnements soulevés par les parents.

Au niveau du volet information et communication avec la population, la Commission scolaire a poursuivi les activités suivantes :

- Chronique hebdomadaire «*Cap sur la réussite*» dans le journal L'Avantage pour une huitième année;
- Réalisation de l'émission «*Sous le phare*» à la télévision communautaire de Cogéco pour une quatrième année. Quinze émissions ont été réalisées;
- Diffusion hebdomadaire d'une chronique à la radio de CKMN pour une troisième année.

Ces activités étaient destinées à faire connaître et à promouvoir les projets dans les écoles.

De plus, de nombreux communiqués de presse ont été diffusés au cours de l'année. Ces communiqués sont disponibles sur le site Internet de la Commission scolaire.

Reddition de comptes en lien avec les résultats obtenus et les moyens prévus à la Convention de partenariat intervenue entre la Commission scolaire des Phares et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Cette section du rapport annuel présente la reddition de comptes associée à la *Convention de partenariat* qui lie la Commission scolaire des Phares au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). Cette convention, signée en août 2010, contient six buts ainsi que des cibles de résultats attendus pour divers objectifs associés à ces buts.

Cette reddition de comptes est basée sur la documentation utilisée par le MELS lors d'entretiens avec la Commission scolaire des Phares. Elle reprend essentiellement les balises relatives à la reddition de comptes et qui ont été déposées par le MELS à cet effet.

Dans ce qui suit, le cadre légal sera exposé, les éléments de la reddition de comptes seront énumérés, le contexte subséquent à l'élaboration de la *Convention de partenariat* sera expliqué, les résultats seront présentés et un bref survol de la mise en œuvre et du pilotage de la *Convention de partenariat* et des conventions de gestion et de réussite éducative permettra de conclure cette section du rapport annuel.

Le cadre légal

Les extraits suivants décrivent les obligations légales associées à la *Convention de partenariat*.

Loi sur l'instruction publique

Commission scolaire

Art. 220 La commission scolaire informe la population de son territoire des services éducatifs et culturels qu'elle offre et lui rend compte de leur qualité. Elle rend publique une déclaration contenant ses objectifs quant au niveau des services offerts et quant à la qualité de ses services.

La commission scolaire prépare un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan stratégique et des résultats obtenus en fonction des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue avec le ministre.

Ce rapport rend compte également à la ministre des résultats obtenus en fonction des orientations et des objectifs du plan stratégique établi par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La commission scolaire transmet une copie du rapport à la ministre et le rend public.

Pouvoirs de la ministre

Art. 457.4 La ministre peut, par règlement, rendre obligatoire l'élaboration, par la commission scolaire, de documents visant à informer la population de son territoire sur ses activités ou son administration.

La ministre peut également établir des règles concernant la publication ou la diffusion, par la commission scolaire, de tout type de document qu'elle détermine. Ces règles peuvent notamment prévoir le délai dans lequel cette publication ou cette diffusion doit être effectuée ainsi que les modalités applicables.

Évaluation des résultats par la ministre

Art. 459.4 La ministre procède à l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du plan stratégique de chaque commission scolaire, selon la périodicité qu'elle détermine. Cette évaluation est transmise à la commission scolaire. La ministre et la commission scolaire conviennent, le cas échéant, des correctifs qui doivent être mis en place afin d'assurer l'atteinte des buts fixés et des objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat conclue entre la commission scolaire et la ministre.

Lorsque, malgré les correctifs apportés, la ministre estime qu'il est peu probable que la commission scolaire puisse atteindre les buts fixés ou les objectifs mesurables prévus à la convention de partenariat, elle peut prescrire toutes mesures additionnelles que la commission scolaire doit mettre en place dans le délai que la ministre détermine.

Éléments de la reddition de comptes

De façon générale, la reddition de comptes portera sur le contexte (principales zones de performance et de vulnérabilité) qui prévalait au moment de l'élaboration de la *Convention de partenariat*, les objectifs déterminés par la Commission scolaire en lien avec les buts ministériels, les cibles, les résultats atteints, les résultats et les moyens mis en œuvre pour les atteindre, les mesures de remplacement et de correction, le cas échéant.

De plus, le lecteur sera informé des différents travaux qui sont en cours en vue de l'implantation d'une gestion axée sur les résultats ainsi que des modalités de mise en œuvre et de suivi.

Le contexte

Des éléments provoquant un changement de contexte ou encore des événements importants survenus depuis l'élaboration de la *Convention de partenariat* et survenant en cours de pilotage de celle-ci peuvent influencer l'atteinte ou non des cibles établies. Parmi ces éléments, pensons à la fermeture d'une école, au changement dans l'organisation des cycles d'une ou de plusieurs écoles, à des modifications de la situation économique.

La Commission scolaire des Phares au cours de l'année 2010-2011 n'a pas eu à vivre de changement de contexte majeur : si des changements sont apparus, ceux-ci touchent principalement la direction de la Commission scolaire alors que les postes de direction générale et de direction générale adjointe et des Services éducatifs ont tous deux connus des changements d'affectation entre janvier et avril 2011. L'atteinte des cibles n'a probablement pas souffert de ces changements mais la gouvernance de la *Convention de partenariat* a pu connaître des modifications.

Les résultats

Le lecteur trouvera, dans cette section, des tableaux qui reprennent les éléments suivants :

- Les objectifs mesurables déterminés par la Commission scolaire - qui sont en lien avec le but ministériel;
- Les objectifs déterminés par la Commission scolaire avec, pour chacun :
 - le point de départ à partir du portrait déposé lors de la phase d'élaboration de la *Convention de partenariat* (année de référence et résultat);

- la cible (année et résultat visé);
- le résultat de l'année qui vient de se terminer selon la dernière année disponible;
- une présentation des résultats par rapport à la cible visée et au temps prévu pour l'atteindre;
- une brève présentation des actions qui seront mises de l'avant par la Commission scolaire dans le cas où l'atteinte de la cible semble compromise.

Des commentaires permettant d'évaluer l'impact de la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats (*Convention de partenariat* et conventions de gestion et de réussite) sur le contexte préalablement décrit seront formulés.

L'évaluation proposée par le MELS des résultats se fait selon l'échelle suivante:

Satisfaction (SA) : Les résultats suivent le cours prévu ou ne s'en éloignent pas trop. La cible est atteinte ou les résultats sont légèrement inférieurs.

Sous surveillance (SU) : Les résultats sont inférieurs à la cible, mais certains facteurs permettent d'expliquer l'écart (chercher les causes, vérifier la cible ou les éléments de la mise en œuvre des moyens).

Critique (CR) : Les résultats sont très nettement inférieurs à la cible et commandent un redressement pour progresser vers la cible.

Buts, objectifs et cibles

But 1 – L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans

Objectif # 1 : Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans. Indicateur : Taux de diplomation ou de qualification au secondaire après 7 ans.		
Année : Moyenne des cohortes 1999-2000-2001	Année : Cohorte 2003-2004	Année : 2014
Situation de départ: 75,5 %	Résultat obtenu : 70,4 %	Cible 1 : 80 % À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : sous surveillance La diminution de 5,1 % du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans suscite des interrogations. Une progression était envisagée et non une diminution. Étant donné que les moyens décrits dans la <i>Convention de partenariat</i> ont été mis en place à compter du mois d'août 2010 (soit la dernière année de présence des élèves de la cohorte 2003-2004), il est raisonnable de penser que ces moyens ont eu bien peu d'impact sur ces élèves pour lesquels les résultats sont présentés.		

Objectif # 2 : Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme en formation professionnelle avant l'âge de 20 ans.		
Indicateur : <i>Taux de diplomation en formation professionnelle après 7 ans</i>		
Année : Moyenne 1999-2000-2001	Année : Cohorte 2003-2004	Année : 2014
Situation de départ: 1,3 %	Résultat obtenu : 1,7 %	Cible 1 : 2,5 % À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : satisfaction Étant donné que les moyens décrits dans la <i>Convention de partenariat</i> ont été mis en place à compter du mois d'août 2010 (soit la dernière année de présence des élèves de la cohorte 2003-2004), il est raisonnable de penser que ces moyens ont eu bien peu d'impact sur ces élèves pour lesquels les résultats sont présentés.		

Objectif # 3 : Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans chez les garçons.		
Indicateur : <i>Taux de diplomation ou de qualification des garçons au secondaire après 7 ans.</i>		
Année : Moyenne 2004 à 2007	Année : Cohorte 2003-2004	Année : 2014
Situation de départ: 66,1 %	Résultat obtenu : 63,1 %	Cible 1 : 75 % À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : surveillance La diminution de 3 % du taux d'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification avant l'âge de 20 ans chez les garçons suscite des interrogations. Une progression était envisagée et non une diminution. Étant donné que les moyens décrits dans la <i>Convention de partenariat</i> ont été mis en place à compter du mois d'août 2010 (soit la dernière année de présence des élèves de la cohorte 2003-2004), il est raisonnable de penser que ces moyens ont eu bien peu d'impact sur ces élèves pour lesquels les résultats sont présentés.		

Objectif # 4 : Augmenter le taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification.		
Indicateur : <i>Taux de sorties annuelles avec diplomation ou qualification.</i>		
Année : Moyenne 2004 à 2007	Année : 2009-2010	Année : 2014
Situation de départ: 81,7 %	Résultat obtenu : 83,1 % Bilan utilisé : 2	Cible 1 : 86 % À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : ne peut être faite Le bilan utilisé (Bilan 2) ne permet pas une analyse précise de la situation : l'obtention du bilan 4 est de mise. Comme la situation de départ et la cible ont été déterminées avec le bilan 2 et qu'une transition vers les données du bilan 4 est utile, l'évaluation globale ne sera pas faite à partir du bilan 2. Les données du bilan 4 devront être obtenues avant de porter un jugement sur la progression de cet objectif. Ces données sont facilement disponibles pour 2011-2012.		

Objectif # 5 : Augmenter le taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification. Indicateur : <i>Taux de sorties annuelles avec diplôme ou qualification chez les garçons.</i>		
Année : Moyenne 2004 à 2007	Année : 2008-2009	Année : 2014
Situation de départ: 74,8 %	Résultat obtenu : 78 % Bilan utilisé : 2	Cible 1 : 80 % À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : ne peut être faite Le bilan utilisé (Bilan 2) ne permet pas une analyse précise de la situation : l'obtention du bilan 4 est de mise. Comme la situation de départ et la cible ont été déterminées avec le bilan 2 et qu'une transition vers les données du bilan 4 est utile, l'évaluation globale ne sera pas faite à partir du bilan 2. Les données du bilan 4 devront être obtenues avant de porter un jugement sur la progression de cet objectif. Ces données sont facilement disponibles pour 2011-2012.		

Objectif # 6 : Réduire le nombre total de décrocheurs au secondaire Indicateur : <i>Nombre de décrocheurs pour l'ensemble du secondaire</i>		
Année : Moyenne 2003 à 2007	Année : 2009-2010	Année : 2014
Situation de départ: 123	Résultat obtenu : 103 Bilan utilisé : 2	Cible 1 : - de 80 À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : ne peut être faite Le bilan utilisé (Bilan 2) ne permet pas une analyse précise de la situation : l'obtention du bilan 4 est de mise. Comme la situation de départ et la cible ont été déterminées avec le bilan 2 et qu'une transition vers les données du bilan 4 est utile, l'évaluation globale ne sera pas faite à partir du bilan 2. Les données du bilan 4 devront être obtenues avant de porter un jugement sur la progression de cet objectif. Ces données sont facilement disponibles pour 2011-2012.		

Objectif # 7 : Réduire le nombre de décrocheurs chez les garçons au secondaire Indicateur : <i>Nombre de garçons décrocheurs au secondaire</i>		
Année : Moyenne 2003 à 2007	Année : 2008-2009	Année : 2014
Situation de départ: 86	Résultat obtenu : 74 Bilan utilisé : 2	Cible 1 : - de 50 À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : ne peut être faite Le bilan utilisé (Bilan 2) ne permet pas une analyse précise de la situation : l'obtention du bilan 4 est de mise. Comme la situation de départ et la cible ont été déterminées avec le bilan 2 et qu'une transition vers les données du bilan 4 est utile, l'évaluation globale ne sera pas faite à partir du bilan 2. Les données du bilan 4 devront être obtenues avant de porter un jugement sur la progression de cet objectif. Ces données sont facilement disponibles pour 2011-2012.		

Objectif # 8 : Réduire le nombre de décrocheurs au 1 ^{er} cycle du secondaire		
Indicateur : <i>Nombre de décrocheurs au 1^{er} cycle du secondaire</i>		
Année : Moyenne 2003 à 2007	Année : 2008-2009	Année : 2014
Situation de départ: 37	Résultat obtenu : 13 Bilan utilisé : 2	Cible 1 : - de 20 À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : ne peut être faite Le bilan utilisé (Bilan 2) ne permet pas une analyse précise de la situation : l'obtention du bilan 4 est de mise. Comme la situation de départ et la cible ont été déterminées avec le bilan 2 et qu'une transition vers les données du bilan 4 est utile, l'évaluation globale ne sera pas faite à partir du bilan 2. Les données du bilan 4 devront être obtenues avant de porter un jugement sur la progression de cet objectif. Ces données sont facilement disponibles pour 2011-2012.		

Objectif # 9 : Réduire le nombre de décrocheurs en 5 ^e secondaire.		
Indicateur : <i>Nombre de décrocheurs en 5^e secondaire</i>		
Année : Moyenne 2003 à 2007	Année : 2008-2009	Année : 2014
Situation de départ: 32	Résultat obtenu : 42 Bilan utilisé : 2	Cible 1 : - de 20 À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : ne peut être faite Le bilan utilisé (Bilan 2) ne permet pas une analyse précise de la situation : l'obtention du bilan 4 est de mise. Comme la situation de départ et la cible ont été déterminées avec le bilan 2 et qu'une transition vers les données du bilan 4 est utile, l'évaluation globale ne sera pas faite à partir du bilan 2. Les données du bilan 4 devront être obtenues avant de porter un jugement sur la progression de cet objectif. Ces données sont facilement disponibles pour 2011-2012.		

Objectif # 10 : Accroître l'obtention d'un diplôme en formation professionnelle, peu importe le programme (AGIR)		
Indicateur : <i>Taux d'obtention d'un diplôme en FP pour chaque nouvelle cohorte d'une année donnée</i>		
Année : 2003 à 2005	Année : cohorte 07-08	Année : 2014
Situation de départ: 82,6 %	Résultat obtenu : 76,4 % Fiche Agir	Cible 1 : 90 % À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : surveillance Les données obtenues concernent les étudiants de la cohorte 2007-2008. Les moyens mis en place l'ont été à compter de l'année 2010-2011. À ce moment (2010-2011), les élèves ciblés dans cette reddition de comptes avaient complété leur scolarisation. Les moyens choisis n'ont pu s'appliquer à ces élèves puisque ceux-ci ont vraisemblablement obtenu leur diplomation dans les temps requis. Cet écart est causé par le retard du MELS à nous fournir ces données.		

Objectif # 11 : Augmenter le taux d'obtention d'un premier diplôme en FP avant l'âge de 20 ans. (Re : Analyse diagnostique et suivi des résultats à l'objectif 1)		
Indicateur : <i>Taux de diplomation en FP après 7 ans</i>		
Année : 1999 à 2001	Année : cohorte 2003-2004 Publication : 2011	Année : 2014
Situation de départ: 1,3 %	Résultat obtenu : 1,7 %	Cible 1 : 2,5 % À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : satisfaction La progression nous permet d'envisager l'atteinte de la cible visée en 2014.		

Objectif # 12 : Accroître le niveau de persévérance scolaire des élèves à l'intérieur de chaque centre de formation		
Indicateur : <i>Pour chaque centre de formation, taux de persévérance des élèves pour chaque nouvelle cohorte d'une année donnée</i>		
Année :	Année :	Année : 2014
Situation de départ :	Résultat obtenu :	Cible 1 : à préciser par les centres À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : Les données n'ont pu être compilées alors que les coordonnées de départ n'ont pas été établies. Nous verrons à doter cet objectif d'un indicateur possédant une fiche signalétique adéquate pour 2011-2012.		

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 1 : satisfaction		
Les résultats suivent le cours prévu ou ne s'en éloignent pas trop. La cible est atteinte ou les résultats sont légèrement inférieurs.		
Les moyens prévus à la <i>Convention de partenariat</i> pour l'atteinte de ces objectifs ont-ils été mis en œuvre comme prévu?		
Oui ♦	Non	En partie
Mesures qui seront prises pour corriger ou redresser la situation, s'il y a lieu : Pour plusieurs objectifs (#4 à #9), le bilan utilisé (Bilan 2) ne permet pas une analyse précise de la situation : l'obtention du bilan 4 est de mise puisqu'entre le bilan 2 (en cours d'année) et le bilan 4 (fin d'année) d'importantes variations apparaissent. Comme la situation de départ et la cible ont été déterminées avec le bilan 2 et qu'une transition vers les données du bilan 4 est utile, l'évaluation globale ne sera pas faite à partir du bilan 2. Les données du bilan 4 devront être obtenues avant de porter un jugement sur la progression de cet objectif afin de documenter la situation de départ et le résultat souhaité. Les données n'ont pu être compilées pour l'objectif #12 alors que les coordonnées de départ n'ont pas été établies. Nous verrons à doter cet objectif d'un indicateur possédant une fiche signalétique adéquate pour 2011-2012. Il y a lieu de réfléchir avec acuité au bien-fondé de faire apparaître douze objectifs pour ce but.		

But 2 – L'amélioration de la maîtrise de la langue française

Objectif # 1 : Accroître le niveau de réussite en lecture des élèves du primaire

Indicateur : Taux de réussite en lecture à la fin du 3^e cycle du primaire.

Année : moyenne 2005 à 2009	Année : 2010	Année : 2014
Situation de départ : 89,3 %	Résultat obtenu : 85,8 %	Cible 1 : 93 % À atteindre à la fin de la CP

Évaluation globale de l'objectif : **sous surveillance**

Les moyens qui ont été privilégiés sont :

- Prioriser la lecture et l'écriture en s'assurant que les écoles fassent une place prépondérante à la lecture et à l'écriture à l'intérieur de leur plan de réussite.
- Prévenir les difficultés en lecture et en écriture par un plan de formation visant à outiller adéquatement le personnel enseignant dans le dépistage des indices liés à ces difficultés.
- Transférer les dispositifs en lecture et en écriture du projet sur la réussite des garçons auprès des enseignants du 2^e et 3^e cycles du primaire et des enseignantes et enseignants de français du 1^{er} cycle du secondaire, suite à la recherche action avec l'UQAR.
- Transférer la démarche de prévention en lecture et en écriture au préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire suite à la recherche action avec l'Université d'Ottawa.
- Développer une culture de vie littéraire tant au primaire qu'au secondaire en cohérence avec le programme de formation.
- À titre d'exemples :
 - Poursuivre l'animation littéraire à l'intérieur de la Commission scolaire;
 - Former les enseignantes et enseignants à l'animation littéraire par le biais des bibliothécaires.
- Partager des projets déjà existants entre les écoles (ex. : partager le projet *Le tour du monde en 180 jours*).
- Traduire les recommandations faites suite à l'analyse des épreuves de fin de cycle en pratiques pédagogiques gagnantes et s'assurer de leur application.
- Mettre en œuvre des stratégies gagnantes de l'enseignement de l'orthographe d'usage et grammaticale au primaire.
- Développer une vision commune de la qualité de la langue dans la Commission scolaire, notamment par l'élaboration d'une politique linguistique.

Objectif # 2 : Accroître le niveau de réussite en écriture des élèves du primaire
Indicateur : *Taux de réussite en écriture à la fin du 3^e cycle du primaire*

Année : 2005 à 2009	Année : 2010	Année : 2014
Situation de départ : 87,8 %	Résultat obtenu : 85,9 %	Cible 1 : 93 % À atteindre à la fin de la CP

Évaluation globale de l'objectif : **sous surveillance**

Les moyens qui ont été privilégiés sont :

- Prioriser la lecture et l'écriture en s'assurant que les écoles fassent une place prépondérante à la lecture et à l'écriture à l'intérieur de leur plan de réussite.
- Prévenir les difficultés en lecture et en écriture par un plan de formation visant à outiller adéquatement le personnel enseignant dans le dépistage des indices liés à ces difficultés.
- Transférer les dispositifs en lecture et en écriture du projet sur la réussite des garçons auprès des enseignants du 2^e et 3^e cycles du primaire et des enseignantes et enseignants de français du 1^{er} cycle du secondaire, suite à la recherche action avec l'UQAR.
- Transférer la démarche de prévention en lecture et en écriture au préscolaire et au 1^{er} cycle du primaire suite à la recherche action avec l'Université d'Ottawa.
- Développer une culture de vie littéraire tant au primaire qu'au secondaire en cohérence avec le programme de formation.
- À titre d'exemples :
 - Poursuivre l'animation littéraire à l'intérieur de la Commission scolaire;
 - Former les enseignantes et enseignants à l'animation littéraire par le biais des bibliothécaires.
- Partager des projets déjà existants entre les écoles (ex. : partager le projet *Le tour du monde en 180 jours*).
- Traduire les recommandations faites suite à l'analyse des épreuves de fin de cycle en pratiques pédagogiques gagnantes et s'assurer de leur application.
- Mettre en œuvre des stratégies gagnantes de l'enseignement de l'orthographe d'usage et grammaticale au primaire.
- Développer une vision commune de la qualité de la langue dans la Commission scolaire, notamment par l'élaboration d'une politique linguistique.

Objectif # 3 : Accroître le niveau de réussite en français écrit des élèves du secondaire

Indicateur : *Taux de réussite en français écrit à la fin de la 5^e secondaire*

Année : 2005 à 2009	Année : 2008-2009	Année : 2014
Situation de départ : 84,2 %	Résultat obtenu : 85,3 %	Cible 1 : 90 % À atteindre à la fin de la CP

Évaluation globale de l'objectif : **satisfaction**

La progression nous permet d'envisager l'atteinte de la cible visée en 2014.

Objectif # 4 : Accroître le niveau de réussite globale en français des élèves du secondaire

Indicateur : *Taux de réussite globale en français à la fin de la 5^e secondaire*

Année : 2005 à 2009	Année : 2009-2010	Année : 2014
Situation de départ : 88,4 %	Résultat obtenu : 92,3 %	Cible 1 : 92 % À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : satisfaction La progression nous permet d'envisager l'atteinte de la cible visée en 2014.		

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 2 : **satisfaction**

Les résultats suivent le cours prévu ou ne s'en éloignent pas trop. La cible est atteinte ou les résultats sont légèrement inférieurs.

Les moyens prévus à la convention de partenariat pour l'atteinte de ces objectifs ont-ils été mis en œuvre comme prévu?

Oui ♦

Non

En partie

But 3 – L'amélioration de la persévérance et de la réussite scolaires chez certains groupes cibles, particulièrement les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Objectif # 1 : Augmenter la diplomation ou la qualification des élèves regroupés dans des classes avec mesures d'appui ou dans des classes spécialisées		
Indicateur : <i>Taux de diplomation ou de qualification des élèves concernés</i>		
Année :	Année :	Année : 2014
Situation de départ:	Résultat obtenu :	Cible 1 : À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : ne peut être faite La description de l'indicateur n'a pas été faite : l'obtention des données décrivant la situation de départ et permettant de déterminer la cible n'a pas, par conséquent, été documentée.		

Objectif # 2 : Diminuer le décrochage scolaire des élèves regroupés dans des classes avec mesures d'appui ou des classes spécialisées		
Indicateur : <i>Taux de décrochage des élèves concernés</i>		
Année : 2008-2009	Année :	Année : 2014
Situation de départ : 6,4 %	Résultat obtenu :	Cible 2 : À atteindre à la fin de la CP
Évaluation globale de l'objectif : ne peut être faite La description de l'indicateur n'a pas été faite : l'obtention des données décrivant la situation de départ et permettant de déterminer la cible n'a pas, par conséquent, été documentée.		

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 3 : sous surveillance		
Les moyens prévus à la <i>Convention de partenariat</i> pour l'atteinte de ces objectifs ont-ils été mis en œuvre comme prévu?		
Oui ♦	Non	En partie
Les moyens qui sont privilégiés sont : • Documenter davantage le cheminement scolaire des élèves regroupés dans des classes avec mesures d'appui ou dans des classes spécialisées; • Mettre en commun les zones de vulnérabilité identifiées et soutenir les écoles dans leurs interventions en lien avec la réussite et la persévérance scolaires de ces élèves;		

- En lien avec le plan d'action du comité passage/classement, poursuivre la mise en place des mécanismes pour faciliter le passage du primaire au secondaire, le passage du 1^{er} au 2^e cycle du secondaire et le passage du secondaire à l'éducation des adultes ou à la formation professionnelle;
- Poursuivre la formation et l'accompagnement du personnel relativement à l'adaptation de l'enseignement aux EHDAA;
- En collaboration avec le comité de parents, soutenir les parents par l'offre d'ateliers visant la compréhension des situations vécues par les EHDAA.

Par ailleurs, de façon plus technique, il nous faudra décrire pour 2011-2012 de façon complète l'indicateur utilisé pour effectuer le suivi de ce but. Présentement, faute d'avoir ce descripteur, il est impossible de procéder à une évaluation de ce but.

But 4 – L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire dans les établissements

Objectif # 1-A : S'assurer que chaque école a identifié sa problématique majeure relativement à la violence et qu'elle l'a intégrée à son plan de réussite Indicateur : <i>Nombre d'écoles qui ont identifié et intégré au plan de réussite leur problématique majeure reliée à la violence.</i>		
Année : 2009	Année : 2010	Année : 2014
Situation de départ : 0	Résultat obtenu : 14 (67 %)	Cible 1: 100 % À atteindre à la fin de la CP

Objectif # 1-B : S'assurer que les écoles ont documenté la problématique concernée Indicateur : <i>Nombre d'écoles qui ont documenté la problématique identifiée</i>		
Année : 2009	Année : 2010-2011	Année : 2014
Situation de départ : 0	Résultat obtenu : 15 (71 %)	Cible 1: 100 % À atteindre à la fin de la CP

Objectif # 1-C : S'assurer que les écoles ont réalisé les moyens prévus pour atteindre les objectifs et qu'elles en ont mesuré les résultats Indicateur : <i>Nombre d'écoles qui ont réalisé les moyens prévus et mesuré les résultats</i>		
Année : 2009	Année : 2010	Année : 2014
Situation de départ : 0	Résultat obtenu : Non disponible	Cible 1: 100 % À atteindre à la fin de la CP

Évaluation globale de l'objectif : **satisfaction**

Compte tenu du fait que ces éléments ont été mis en place via les conventions de gestion et de réussite éducative et que celles-ci ont été signées à l'automne 2011, la progression des résultats est satisfaisante.

Objectif # 2-A : S'assurer que chaque école est impliquée activement dans le programme <i>En mouvement vers un Québec en forme</i> et qu'elle a intégré cet aspect dans son plan de réussite		
Indicateur : <i>Nombre d'écoles impliquées dans le programme En mouvement vers un Québec en forme.</i>		
Année : 2009	Année : 2010	Année : 2014
Situation de départ : 88 %	Résultat obtenu : 88%	Cible 1 : 100% À atteindre à la fin de la CP
Indicateur : <i>Nombre d'écoles qui ont intégré cette implication dans leur plan de réussite.</i>		
Année : 2009	Année : 2010	Année : 2014
Situation de départ : 0	Résultat obtenu : 88%	Cible 2 : 100% À atteindre à la fin de la CP

Objectif # 2-B : Rédiger une politique sur les saines habitudes de vie.		
Indicateur : <i>Politique rédigée et mise en œuvre</i>		
Année : 2009	Année : 2010	Année : 2014
Situation de départ : Pas de politique	Résultat obtenu : Politique rédigée	Cible 1 : À atteindre à la fin de la CP

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 4 : **satisfaction**

Les moyens prévus à la convention de partenariat pour l'atteinte de ces objectifs ont-ils été mis en œuvre comme prévu?

Oui ♦

Non

En partie

But 5 – L'augmentation du nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle

Objectif # 1 : Augmenter le nombre de nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans en FP		
Indicateur : Nombre de nouveaux élèves inscrits de moins de 20 ans		
Année : Moyenne cohorte 2004 à 2008	Année : 2009-2010	Année : 2014
Situation de départ : 186	Résultat obtenu : 179	Cible 1 : 215 À atteindre à la fin de la CP

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 5 : **sous surveillance**

Les résultats sont inférieurs à la cible, mais certains facteurs permettent d'expliquer l'écart (chercher les causes, vérifier la cible ou les éléments de la mise en œuvre des moyens).

Les moyens prévus à la convention de partenariat pour l'atteinte de ces objectifs ont-ils été mis en œuvre comme prévu?

Oui ♦

Non

En partie

Les moyens mis en place sont les suivants :

- Renforcer les stratégies d'approche orientante au primaire et au secondaire notamment dans le contexte de l'implantation des nouveaux parcours de formation;
- Consolider, par le biais des nouveaux parcours de formation, le lien avec la formation générale des adultes et la formation professionnelle;
- Continuer et accentuer la mise en œuvre du plan de promotion et de valorisation de la formation professionnelle auprès des moins de 20 ans, auprès du personnel et auprès de la population en général;
- De façon particulière, se rapprocher du secteur des jeunes par la mise en place du cours d'exploration de la formation professionnelle;
- Offrir un cours d'exploration à la formation professionnelle à la formation générale des adultes;
- Réviser les modes d'organisation de la formation professionnelle afin de permettre les études en concomitance (Ex. : DEP en même temps que prérequis).

Ces moyens ont pu se mettre en place à compter de l'année 2010-2011 alors que la reddition de comptes porte sur les résultats de l'année 2009-2010.

But 6 – L'amélioration de la maîtrise de l'anglais langue seconde

Objectif # 1 : Accroître le niveau de réussite globale en anglais des élèves du secondaire.		
Indicateur : <i>Taux de réussite global en anglais à la fin de la 5^e secondaire.</i>		
Année : Moyenne 2005 à 2009	Année : 2009-2010 Publication 2011	Année : 2014
Situation de départ : 85%	Résultat obtenu : 93,1 %	Cible 1 : 90% À atteindre à la fin de la CP

Objectif # 2 : Augmenter la compétence des élèves en anglais langue seconde, particulièrement la compétence <i>Comprendre des textes lus et entendus</i> .		
Indicateur : <i>Taux de réussite en compréhension de textes lus et entendus entre la Commission scolaire des Phares et le Québec à la fin de la 5^e secondaire.</i>		
Année : Moyenne 2005 à 2009	Année : 2009-2010 Publication 2011	Année : 2014
Situation de départ : 71,2% compétence à l'oral 73% compétence à l'écrit	Résultat obtenu : 93,3 % compétence à l'oral 93,8% compétence à l'écrit	Cible 1 : 80% À atteindre à la fin de la CP

ÉVALUATION GLOBALE DU BUT 6 : **satisfaction**

Les résultats suivent le cours prévu ou ne s'en éloignent pas trop. La cible est atteinte ou les résultats sont légèrement inférieurs.

Les moyens prévus à la convention de partenariat pour l'atteinte de ces objectifs ont-ils été mis en œuvre comme prévu?

Oui ♦

Non

En partie

La production du nouveau bulletin a apporté une nouvelle désignation des compétences, notamment en anglais. L'indicateur de l'objectif #1 doit être lu :

Taux de réussite global aux épreuves du MELS en anglais à la fin de la 5^e secondaire

et l'objectif #2 doit avoir un objectif et un indicateur libellé ainsi :

Augmenter la compétence des élèves en anglais langue seconde, particulièrement la compétence *Comprendre des textes lus et entendus*, devenue « Réinvestir sa compréhension des textes ».

Indicateur : Taux de réussite de la compétence « Réinvestir sa compréhension des textes » à la fin de la 5^e secondaire.

Mise en œuvre et pilotage de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite

Un comité de pilotage a été mis en place afin d'orienter et de suivre la mise en œuvre de la *Convention de partenariat*. Les données et les instruments de mesure nécessaires au pilotage de la mise en œuvre de la *Convention de partenariat* sont disponibles ou en voie de l'être.

L'appréciation générale des bons coups réalisés et des difficultés rencontrées depuis la conclusion des conventions de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative est plutôt positive : cela ne constitue pas une fin en soi mais bien une rampe de lancement.

Une entente de gestion et de réussite éducative a été convenue avec chaque école, centre ou établissement hormis trois parmi celles-ci : elles le seront en décembre 2011. Cela s'explique par le fait que des changements de direction ont ralenti le processus. Il faut noter qu'un accompagnement a été mis en place pour les directions d'établissement dans l'élaboration des conventions de gestion et de réussite éducative afin d'avoir une approche commune des concepts véhiculés. Les conventions de gestion et de réussite éducative obtenues sont un point de départ fondateur de la gestion axée sur les résultats requis dans l'administration publique.

De manière générale, dans le cadre des travaux visant la conclusion des ententes de gestion et de réussite éducative avec les établissements de notre territoire, les difficultés particulières rencontrées dans l'application des principes de la gestion axée sur les résultats ont consisté à une remise en question de l'utilisation de cibles chiffrées. L'approche adoptée face à cette remise en question en a été une de conciliation.

Résultats aux épreuves du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Juin 2010

Le tableau suivant présente les résultats aux épreuves ministérielles de 5^e secondaire de juin 2010 pour l'obtention du diplôme d'études secondaires. Pour chacune des disciplines, on y retrouve le taux de réussite des élèves de notre commission scolaire, mis en parallèle avec les mêmes données aux niveaux régional et provincial.

Résultats aux épreuves du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport – Juin 2010

Matières	Commission scolaire des Phares	Région	Province
	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite
Anglais (5 ^e sec.) 134-504 Global	93,1	95,8	93,9
Anglais (5 ^e sec.) 134-510 Interagir oralement	93,3	94,4	93,7
Anglais (5 ^e sec.) 134-530 Écrire des textes	93,8	94,1	92,6
Français (5 ^e sec.) 132-506 Global	92,3	93,0	90,0
Français (5 ^e sec.) 132-520 Écrire des textes	87,8	85,1	83,1

* Secteur public francophone

Ressources financières



La Commission scolaire a terminé l'année 2010-2011 avec un déficit d'exercice de 62 464 \$ sur des revenus totalisant 108 437 551 \$. Au terme de la même année, le surplus cumulé de la Commission scolaire est de 5 485 016 \$.

En prenant en considération un montant de 3 318 908 \$ réservé aux écoles, aux services de garde et aux centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, la situation financière de la Commission scolaire se traduit par un surplus cumulé de 2 166 108 \$ au 30 juin 2011.

Le tableau « **État des résultats** » présenté ci-après regroupe les dépenses par catégories d'activités et indique la provenance des revenus reçus par la Commission scolaire pour l'année 2010-2011.

État des résultats pour l'exercice se terminant le 30 juin 2011

REVENUS		DÉPENSES	
Taxe scolaire	10 425 095 \$	Enseignement et formation	49 884 315 \$
Subvention de fonctionnement MELS	89 241 261 \$	Soutien à l'enseignement et à la formation	22 374 686 \$
Subvention de financement	1 211 305 \$	Services d'appoint	11 633 319 \$
Autres subventions et contributions	176 535 \$	Activités administratives	5 271 525 \$
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	368 875 \$	Activités relatives aux biens meubles et immeubles	12 480 000 \$
Ventes de biens et services	6 601 051 \$	Activités connexes	6 911 852 \$
Revenus divers	413 429 \$	Gains sur disposition d'immobilisations corporelles	(55 682 \$)
	108 437 551 \$		108 500 015 \$
Déficit de l'exercice :		(62 464 \$)	

Faits saillants en matière de ressources matérielles

Ressources informatiques

- Investissement de près de 530 000 \$ dans l'acquisition de nouveaux équipements et périphériques (parc de 5000 ordinateurs) et dans la modernisation des équipements de réseautique et du centre de traitement. Pour ce dernier centre, un renouvellement important des équipements réseautiques de pointe a été amorcé par l'acquisition d'équipements via un premier appel d'offres public.



- Poursuite du projet « commissaires sans papier ». Depuis la rentrée 2009, la grande majorité des documents utilisés par le conseil des commissaires le sont sous forme numérique. Un plus pour l'environnement.

- À la suite d'un appel d'offres public, signature du nouveau contrat de fourniture des services Internet pour la Commission scolaire, en partenariat avec la Commission scolaire des Monts-et-Marées ainsi qu'avec plusieurs municipalités du Bas-St-Laurent, grâce au réseau de fibre optique qui relie toutes ces entités. Des économies substantielles ont pu être réalisées tout en augmentant la vitesse de transmission.

Transport scolaire

- 6 343 élèves transportés.
- Environ 11 000 km parcourus quotidiennement par 135 véhicules dont 125 autobus réguliers, 3 autobus adaptés et 7 véhicules de type familial.
- Déroulement de la seconde année du contrat de transport scolaire qui sera effectif jusqu'en juin 2014.



Parc immobilier



- Seconde année complète de suivi des coûts d'énergie relativement à l'important projet visant l'implantation de mesures d'économie d'énergie dans cinq bâtiments. Les résultats sont meilleurs que lors de la première année : l'économie énergétique annuelle s'élève à 45 102 Gigajoules soit 4 310 Gigajoules de plus que prévu (10,6 %). L'énergie économisée représente environ 4 800 tonnes de moins de CO₂ rejetées dans l'atmosphère.

- Grâce aux mesures «Maintenance des bâtiments» et «Résorption du déficit d'entretien» du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, réalisation de sept projets majeurs pour une somme globale de près de **4 millions de dollars**:
 - Réfection de la fenestration, du pavillon l'Envolée de l'école Élisabeth-Turgeon de Rimouski pour 226 000 \$;
 - Réfection de la toiture d'une partie de l'aile D de l'école Paul-Hubert de Rimouski pour 208 000 \$;
 - Réfection de la toiture du Centre de formation des adultes de Mont-Joli-Mitis pour 260 000 \$;
 - Réfection intérieure complète des blocs sanitaires de la piscine Pierre-Harvey de l'école Paul-Hubert de Rimouski pour 2 180 000 \$;
 - Réfection de la salle de toilettes des filles à l'école Langevin de Rimouski pour 280 000 \$;
 - Réfection des salles de toilettes de l'école Marie-Élisabeth de St-Gabriel pour 205 000 \$;
 - Réfection des blocs sanitaires des gymnases de l'école du Mistral de Mont-Joli pour 405 000 \$.
- En plus de ces projets, un montant additionnel d'environ **770 000 \$** a été investi dans plusieurs autres projets de moindre importance visant le maintien des bâtiments, et ce, à partir de l'enveloppe régulière d'immobilisation de la Commission scolaire. Les principaux projets réalisés sont :
 - Réfection des balcons à l'école de l'Aquarelle pour 160 000 \$;
 - Réfection du revêtement de tôle phase 1 de la ferme-école du Centre de formation professionnelle de Mont-Joli-Mitis pour 50 000 \$;
 - Réfection d'une section d'aqueduc à l'école du Mistral pour 75 000 \$;
 - Réfection de stationnements à l'école Paul-Hubert, à l'école du Mistral et à d'autres écoles.
- Une somme d'environ **480 000 \$** a été également investie dans la transformation de certains immeubles dont les plus importants projets sont la climatisation de la salle d'archives de la Commission scolaire et la sécurisation des accès à l'école Paul-Hubert.
- Finalement, six projets d'embellissement de cour d'école ont pu être réalisés grâce à une aide financière du MELS, aux levées de fonds organisées dans les écoles et au budget AMT de la Commission scolaire. Les écoles suivantes ont pu bénéficier de ces travaux dont le coût total des projets est de 327 300 \$:
 - L'école de l'Aquarelle (143 000 \$);
 - L'école des Merisiers (23 500 \$);
 - L'école de Mont-Saint-Louis (35 700 \$);
 - L'école des Cheminots-de-Saint-Rémi (47 100 \$);
 - L'école de l'Estran (49 000 \$);
 - L'école du Mistral (29 000 \$).

Gestion des plaintes

Rapport d'activités 2010-2011 de la responsable de l'examen des plaintes

En 2010-2011, la secrétaire générale, qui est également responsable de l'examen des plaintes, a reçu et traité cinq plaintes formelles en vertu du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents*.

Afin de préserver la confidentialité des dossiers, le tableau synthèse suivant est présenté.

Date	Type de plainte	Ordre d'enseignement	Conclusion
Octobre 2010 Mars 2011	Insatisfaction de l'enseignement.	Primaire	▪ Dossier traité avec les Services des ressources humaines. ▪ Mise en place d'un suivi. ▪ Retrait de la plainte. ▪ Dossier réactivé. ▪ Suivi plus encadré. ▪ Fermeture du dossier à la satisfaction des parents.
Mars 2011	Insatisfaction de l'enseignement.	Primaire	▪ Suivi avec la direction d'établissement. ▪ Fermeture du dossier à la satisfaction des parents.
Mai 2011	Insatisfaction de l'application du plan d'intervention.	Primaire	▪ Dépôt d'information au dossier d'aide. ▪ Fermeture du dossier.
Mai 2011	Respect de l'application des règles établies en matière de santé (allergies).	Service de garde	▪ Mesures correctives proposées. ▪ Fermeture du dossier à la satisfaction du parent.
Juin 2011	Application des règles de vie.	Secondaire	▪ Retrait de la plainte à la suite d'une rencontre avec la mère.

Rapport d'activités 2010-2011 du protecteur de l'élève

En 2010-2011, aucune plainte formelle n'a été traitée par le protecteur de l'élève.

Vous trouverez toutefois, dans le tableau suivant, la synthèse des activités qu'il a réalisées.

Date	Endroit	Nature de l'activité	Durée	Commentaires
-----	Rimouski Centre administratif	Rencontre avec les membres du conseil des commissaires Réf : Raymond Tudeau	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève.
-----	Rimouski Centre administratif	Rencontre avec les directeurs/directrices des écoles Réf: Jacques Poirier	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève.
-----	Rimouski École St-Jean	Rencontre avec les membres du comité de parents Réf : Raymond Tudeau	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève.
08/06/2010	Rimouski	Contact téléphonique avec un parent d'élève	20 min	Un parent m'a contacté afin de me faire part de son insatisfaction concernant le classement de son enfant. Le parent refusait que son enfant soit classé dans une classe spéciale. Dossier référé à M. Jacques Poirier. Le dossier a été réglé rapidement et à la satisfaction des parents.
15/06/2010	Rimouski	Contact téléphonique avec un parent d'élève	15 min	Un parent m'a contacté afin de me faire part de son insatisfaction concernant le classement de son enfant. Il refusait que son enfant doive reprendre une année scolaire. Dossier référé à M. Jacques Poirier. Le dossier a été réglé rapidement et à la satisfaction des parents.
07/09/2010	Rimouski École des Beaux- Séjours	Rencontre avec les membres du conseil d'établissement et certains parents lors de leur assemblée annuelle Réf : Gaston Rioux	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève.
07/09/2010	Rimouski	Rencontre avec un étudiant du Cégep de Rimouski	1 h	L'étudiant concerné était insatisfait de ses résultats dans une matière. Aucune politique spécifique concernant la révision de notes. Cas référé à M ^{me} Cathy Maude Croft. Engagement de la part de la direction à élaborer une politique de révision de notes. Étudiant et parents sont satisfaits de la démarche et des résultats.
13/09/2010	Esprit-Saint École de la Colombe	Rencontre avec les membres du conseil d'établissement et certains parents lors de leur assemblée annuelle Réf : Valérie Gagnon	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève.
16/09/2010	Québec	Formation	1 journée	Formation sur le rôle du protecteur de l'élève.
20/09/2010	Mont-Joli École du Mistral	Rencontre avec les membres du conseil d'établissement et certains parents lors de leur assemblée annuelle Réf : Renaud Bouillon	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève.

Date	Endroit	Nature de l'activité	Durée	Commentaires
21/09/2010	St-Valérien École du Havre– St-Rosaire	Rencontre avec les membres du conseil d'établissement et certains parents lors de leur assemblée annuelle Réf : Nathalie Brassard	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève.
29/10/2010	Rimouski Centre administratif	Rencontre avec M ^{me} Cathy- Maude Croft	45 min	Rencontre ayant pour but de clarifier nos modes de fonctionnement et assurer une meilleure complémentarité et efficacité dans la gestion des plaintes.
09/11/2010	Mont-Joli École du Mistral	Rencontre avec les nouveaux membres du comité de parents Réf : Gaston Rioux	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève.
17/11/2010	Rimouski École du Grand- Pavois	Rencontre avec les membres du conseil d'établissement Réf : Élisabeth Beaudoin	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève.
10/01/2011	Mont-Joli École des Alizés	Rencontre d'information avec le personnel de l'établissement Réf : Christine Fortier	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève.
28/01/2011	Rimouski Centre administratif	Rencontre avec M ^{me} Cathy- Maude Croft	45 min	Suivi sur les plaintes qui ont été déposées au cours de l'automne 2010.
08/02/2011	Mont-Joli École des Alizés	Rencontre d'information avec les membres du conseil d'établissement Réf : Christine Fortier	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève.
21/02/2011	École Boijoli	Rencontre d'information avec le personnel de l'établissement Réf : Valérie Gagnon	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève.
25/02/2011	Rimouski Centre administratif	Discussion avec M ^{me} Cathy- Maude Croft	1 h	Déterminer les actions à prendre suite à une lettre reçue d'un parent concernant une situation insatisfaisante survenue en 2009 et donner suite à la lettre reçue.
29/03/2011	École Boijoli	Rencontre d'information avec le conseil d'établissement Réf : Valérie Gagnon	30 min	Présentation générale concernant le rôle du protecteur de l'élève

Rapport du comité d'application du code d'éthique et de déontologie

Au cours de l'année 2010-2011, aucune plainte n'a été soumise.

RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

SECTION I

1.0 PRÉAMBULE

Conformément aux articles 175.1, 175.2 et 175.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires adopte un *Code d'éthique et de déontologie* applicable à l'ensemble de ses membres.

Ce code est un outil au service de la responsabilité qui incombe aux commissaires de la Commission scolaire des Phares. Cette responsabilité décrite dans la *Loi sur l'instruction publique* consiste à assurer les services d'éducation préscolaire, d'enseignement primaire et secondaire, de formation professionnelle et d'éducation des adultes à la population du territoire des MRC de La Mitis et de Rimouski-Neigette.

Le présent *Code d'éthique et de déontologie* permet de témoigner individuellement et collectivement des valeurs promues dans l'enseignement et dans l'administration de la Commission scolaire. Il constitue une référence éthique pour les commissaires et contribue à assurer le respect et la protection des personnes. Par l'adoption de ce code, les commissaires entendent accroître et maintenir la confiance du public en l'intégrité, l'objectivité et l'impartialité dans l'administration de la Commission scolaire.

SECTION II

2.0 DÉFINITIONS

Éthique :

Ensemble des valeurs promues par une organisation en vue de réaliser sa mission.

Déontologie :

Ensemble de devoirs qu'impose l'exercice d'une responsabilité.

Code d'éthique et de déontologie :

Document dans lequel on retrouve un certain nombre de règles permettant d'encadrer les responsabilités et les conduites des personnes. Le *Code d'éthique et de déontologie* comprend l'énoncé des valeurs et des responsabilités qui incombent aux membres des organismes responsables de services publics.

Commissaire :

Désigne la personne¹ élue ou nommée en application de la *Loi sur les élections scolaires* et celle représentant les parents pour les ordres d'enseignement primaire et secondaire.

¹ Dans le but d'alléger le texte, la forme masculine désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Conflit d'intérêts :

Situation de fait, directe ou indirecte, de laquelle peut profiter sciemment un membre du conseil des commissaires et qui le rend inhabile à exercer son mandat, à moins que cette situation ne soit dénoncée par écrit et que le membre ne s'abstienne de participer au débat et à toute décision dans laquelle il est placé en situation conflictuelle. Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un commissaire, consciemment ou non, est influencé par des considérations d'intérêt personnel dans l'exercice de ses fonctions officielles ou tire un avantage du fait de ses fonctions, en utilisant son statut ou le nom de la Commission scolaire. Le terme intérêt personnel inclut la famille immédiate.

Famille immédiate :

Désigne un parent ou conjoint du commissaire :

- Parent : le père, la mère, le père par remariage, la mère par remariage ou un parent nourricier, le frère, la sœur, le demi-frère, la demi-sœur, un enfant (y compris l'enfant du conjoint), l'enfant d'un premier lit, l'enfant en tutelle, le petit-fils, la petite-fille, le beau-père, la belle-mère, le beau-frère, la belle-sœur, le gendre, la bru;
- Conjoint : la personne qui est mariée et qui cohabite avec le commissaire ou la personne qui n'est pas mariée avec lui, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe, mais qui vit maritalement avec lui et qui le présente publiquement comme son conjoint.

SECTION III

3.0 CHAMP D'APPLICATION

Le *Code d'éthique et de déontologie* s'adresse au commissaire de la Commission scolaire des Phares. Il s'applique intégralement durant son mandat. Son application se poursuit après son mandat pour les questions relatives à la confidentialité et à toute information privilégiée qu'il a pu obtenir en cours de mandat.

SECTION IV

4.0 DEVOIRS ET OBLIGATIONS DU COMMISSAIRE

Responsabilités d'ordre général

- 4.1 Le commissaire respecte son engagement d'honneur.
- 4.2 Le commissaire exerce sa fonction dans le respect des chartes, des lois, des règlements et des politiques établis.
- 4.3 Le commissaire doit faire preuve de discrétion et conserver pour lui seul tout renseignement et information concernant :
 - les discussions sur des négociations en cours;
 - les négociations avec les fournisseurs;
 - la vie privée du personnel, des élèves, de leur famille, ainsi que des membres du conseil des commissaires;
 - la sélection du personnel;
 - les mesures disciplinaires;
 - les documents en cours d'élaboration par la Commission scolaire et identifiés *confidentiel*;
 - d'autres organismes publics et qui ne sont pas encore divulgués par ces derniers;
 - les discussions informelles tenues lors de comités de travail;

- toute autre information pour laquelle le conseil des commissaires, le Comité exécutif ou un groupe de travail a convenu d'un huis clos ou d'une non-diffusion.

Responsabilités envers la communauté

- 4.4 Le commissaire respecte les droits de toutes et tous.
- 4.5 Le commissaire s'assure de la plus grande équité possible dans l'offre de service à la communauté.
- 4.6 Le commissaire doit concilier sa fonction de représentant du parent, du contribuable, du citoyen et être à l'écoute de leurs attentes.

Responsabilités envers la Commission scolaire

- 4.7 Le commissaire n'exerce pas sa fonction seul. Il fait partie d'un conseil composé de l'ensemble des commissaires de la Commission scolaire et c'est dans ce cadre et en ce lieu qu'il exerce son mandat.
- 4.8 Le commissaire veille aux intérêts de la Commission scolaire.
- 4.9 Le commissaire ne peut intervenir de son propre chef dans l'administration d'un établissement ou de la Commission scolaire.
- 4.10 Le commissaire apporte sa contribution active et responsable dans l'élaboration des orientations, des politiques et des règlements établis par le Conseil et il les respecte.
- 4.11 Le commissaire fait preuve de rigueur dans les analyses qu'il fait et les jugements qu'il porte dans les dossiers qui sont soumis à son attention.
- 4.12 Le commissaire évite d'être placé en conflit d'intérêts ou en apparence de conflit d'intérêts. Il évite toute situation où son intérêt personnel ou celui d'un membre de sa famille immédiate peut influencer l'exercice de ses fonctions.
- 4.13 Le commissaire exerce d'une manière responsable son droit de justifier en public son opposition à l'égard d'une décision du Conseil pour laquelle il a enregistré sa dissidence.
- 4.14 Le commissaire assume son devoir de disponibilité et d'assiduité aux séances du Conseil et aux comités où il a accepté de participer.
- 4.15 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec les autres membres du conseil.

Responsabilités envers le personnel et les élèves

- 4.16 Le commissaire exerce son rôle et ses responsabilités sans discrimination pour l'ensemble des personnes relevant de ses compétences.
- 4.17 Le commissaire s'applique à favoriser, dans l'adoption des politiques et règlements, la poursuite des valeurs promues par la Commission scolaire.
- 4.18 Le commissaire fait preuve de respect et de courtoisie dans ses relations avec le personnel œuvrant dans son organisation.

SECTION V

5.0 IDENTIFICATION DES SITUATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Les conflits d'intérêts se regroupent en quatre catégories. Le commissaire doit s'assurer d'éviter de se placer dans une situation de conflit d'intérêts.

5.1 Rapport avec l'argent :

- les avantages directs, marques d'hospitalité ou de gratitude, cadeaux;
- l'utilisation à des fins personnelles de la propriété de la Commission scolaire sous réserve des politiques ou instructions existantes;
- les relations contractuelles entre la Commission scolaire et un organisme ou une entreprise dans laquelle le commissaire, ou un membre de sa famille immédiate, possède un intérêt direct ou indirect.

Au regard des conflits d'intérêts résultant des marques d'hospitalité, de gratitude ou de cadeaux de valeur appréciable (plus de 100 \$), le commissaire peut conserver l'avantage reçu à la condition d'en informer le Conseil par le biais d'une déclaration écrite, tel que prévu en annexe 3 du présent document. Toutefois, lorsque l'avantage résulte de la participation à une activité pour laquelle le commissaire a défrayé lui-même le coût d'inscription, il n'est pas tenu d'effectuer une telle déclaration. Aussi, le commissaire n'est pas tenu de déclarer un cadeau de valeur modeste (100 \$ et moins).

5.2 Rapport avec l'information :

L'utilisation à des fins personnelles d'informations privilégiées obtenues dans le cadre de ses fonctions de commissaire.

5.3 Rapport avec l'influence :

L'utilisation des attributs d'une charge pour obtenir directement ou indirectement un bénéfice pour lui-même ou une tierce personne avec laquelle il est lié (trafic d'influence).

5.4 Rapport avec le pouvoir :

- l'abus d'autorité ou le fait de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction;
- le harcèlement.

SECTION VI

6.0 PRATIQUES RELIÉES À LA RÉMUNÉRATION

Le commissaire est tenu de respecter l'encadrement fixé par le *Décret concernant la rémunération des commissaires*.

Aucune autre rémunération ne peut être reçue par l'un d'entre eux pour leur fonction de commissaire.

SECTION VII

7.0 MÉCANISMES D'APPLICATION

- 7.1 En début de mandat, le conseil des commissaires forme un comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* et y désigne trois commissaires, dont le président. Le directeur général coordonne les travaux du comité et y siège sans droit de vote.

Deux autres commissaires sont désignés substituts pour remplacer un des membres du comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* en cas d'absence ou lors de plainte portée contre un des membres du comité d'examen. Lors de leur désignation, le conseil des commissaires détermine l'ordre dans lequel les substituts sont appelés à siéger au comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie*.

- En cas de vacance, le conseil des commissaires nomme un remplaçant.
- 7.2 Tout manquement présumé au *Code d'éthique et de déontologie*, par un commissaire, est signalé, par écrit, au Comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie*, à l'attention du président. Tout manquement au *Code d'éthique et de déontologie*, par le président, est signalé, par écrit, à un membre du comité.
- 7.3 Ce comité veille à l'application du *Code d'éthique et de déontologie* décrit au présent règlement. Le conseil des commissaires habilite les membres du comité d'application à rencontrer tout commissaire qui aurait des attitudes, comportements ou agissements non-conformes aux attentes exprimées en matière d'éthique et de déontologie lorsque ces attitudes, comportements ou agissements n'ont pas fait l'objet d'un signalement écrit.
- 7.4 À la suite d'un signalement ou d'une plainte relative au présent règlement, le comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* réfère cette plainte à la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction.
- 7.5 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction est nommée par le conseil des commissaires. Cette personne est nommée pour un mandat de quatre ans. Le conseil des commissaires nomme un substitut pour la même durée.
- 7.6 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction, ou son substitut, le cas échéant, peut s'adjoindre deux personnes pour siéger avec elle et déterminer s'il y a eu contravention et imposer une sanction s'il y a lieu.
- 7.7 La personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention et d'imposer une sanction siège lorsqu'une plainte écrite lui est transmise par le Comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie* ou sur demande du conseil des commissaires.

À cette fin :

- Elle vérifie les allégations de comportement susceptible d'être dérogatoire;
- Elle invite le plaignant et le commissaire concerné à se faire entendre ainsi que tout autre témoin pertinent. L'identité du plaignant et des témoins demeure confidentielle.
- Elle dépose un rapport écrit au conseil des commissaires et en remet une copie au commissaire concerné.
- Lorsqu'il n'y a pas de manquement au *Code d'éthique et de déontologie*, elle en informe le Comité d'application du *Code d'éthique et de déontologie*, le plaignant et la personne concernée.

- Lorsqu'il y a un manquement au *Code d'éthique et de déontologie*, elle peut imposer une sanction parmi les suivantes :
 - un rappel à l'ordre, assorti ou non d'une demande de présentation d'excuses;
 - une réprimande ou un blâme écrit;
 - une suspension du droit de parole pour une durée limitée.
- Dans une situation exceptionnelle, la personne chargée de déterminer s'il y a contravention et d'imposer une sanction peut recommander au conseil des commissaires d'entreprendre une action en vue d'une procédure légale de révocation.

SECTION VIII

8.0 RAPPORT ANNUEL

- 8.1 La Commission scolaire doit rendre le Code accessible au public et le publier dans son rapport annuel.
- 8.2 Le rapport annuel doit faire état du nombre de cas traités et de leur suivi, des manquements constatés au cours de l'année par la personne chargée de déterminer s'il y a contravention et d'imposer une sanction, des décisions et des sanctions imposées par l'autorité compétente ainsi que du nom des commissaires déchus de leur charge par un tribunal au cours de l'année.

9.0 ACCESSIBILITÉ

Le Code d'éthique et de déontologie des commissaires est accessible au bureau de la secrétaire générale.

10.0 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement adopté par le conseil des commissaires par sa résolution n° 08-02-25-225 abroge et remplace le règlement antérieur (C.C.r.15-2002) et entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

Réalisation :

Ce document est une réalisation du Secrétariat général de la Commission scolaire des Phares.
(Les photographies proviennent de la Commission scolaire des Phares, Microsoft Office et Canoe.ca)

Coordination :

Cathy-Maude Croft, directrice des Services du secrétariat général et des communications

Secrétaire à la rédaction :

Nancy Bérubé, secrétaire de gestion

Le Secrétariat général remercie toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce rapport.

Centre administratif de la Commission scolaire des Phares
435, avenue Rouleau
Rimouski (Québec) G5L 8V4

☎ 418 723-5927

📠 418 724-3350

💻 www.csphares.qc.ca

Décembre 2011